

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

## FINANCES PUBLIQUES

### - Les dotations de l'État aux collectivités territoriales - (20pts)

Les dotations de l'État aux collectivités territoriales représentent environ 41 milliards d'euros par an (pour des budgets territoriaux cumulés autour de 230 milliards). Elles sont une source de financement de l'action territoriale déléguée par l'État dans le cadre de transfert de compétences. La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est la plus importante et représente 27 milliards d'euros (soit les  $\frac{2}{3}$  des dotations de l'État). Elle-même comporte une base forfaitaire et une partie de péréquation (dont le fonds de péréquation rural par exemple) qui a tendance à augmenter, représentant aujourd'hui 40% de la DGF <sup>attribuée aux communes</sup> et favorisant les territoires ruraux et les villes moyennes au détriment des métropoles et littoraux touristiques. La DGF a été considérablement réduite de 2014 à 2017, passant de 57 milliards à 27 milliards d'euros, et s'est stabilisée en 2018. En revanche, le montant des dotations de l'État devrait augmenter de 10 milliards d'euros afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement, et qui était perçue par les communes.

Les dotations autres que la DGF sont principalement des versements à destination des départements pour la politique sociale (RSA, Allocation Adulte Handicapé, minimum vieillesse...)